

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1444

19 mai 2016

SOMMAIRE

Aggregate UK S.A.	69300	Semois Constructions S.A.	69274
Arno Management S.A. SPF	69285	Serenade Investment Corporation SA	69267
Financière Immobilière de Développement Européen S.A.	69311	Serenade Investment Corporation SA	69267
FSG AG	69312	SGBTIF	69275
FSG International AG	69312	Shad S.A.	69277
Futura II Holding	69312	Smetana Investments S.à r.l.	69268
Kuhn Construction S.A.	69312	Société Luxembourgeoise de Manutention du Port de Mertert	69268
Life Concept Multispeciality Center Financial S.A.	69312	Société Luxembourgeoise de Manutention du Port de Mertert	69268
Marsil S.A.	69273	Solanlux S.A.	69278
Massena Advisors S.A.	69272	Stimo Consultancy S.à.r.l.	69312
Minit S.A.	69272	Sud Residences S.A.	69273
Mk Holding S.à r.l.	69272	Summit Partners SGN S.à r.l.	69274
Munich LBS 160 S.à.r.l.	69273	Tepi S.A.	69278
Oxbridge International S.A.	69312	Terra Magna Capital 1 S.C.A.	69278
Panamera Holdings S.à r.l.	69271	The Optimist Média S.A.	69268
Paris Premier Properties S.à r.l.	69271	Titanium Luxco 2 S.à r.l.	69279
Plutonite Stone S.A.	69268	Titanium Minority Unitholder S.à r.l.	69282
Prodandco S.à r.l.	69271	Top Finance S.A.	69283
Redelcover S.A.	69266	TSHC S.à r.l.	69283
RES International S.à r.l.	69266	UBI Management Company S.A.	69284
Samollie S.à r.l.	69266	Ultra Consult S.A.	69283
Scaprim Lux	69267	UPA - Union des Propriétaires d'Avions	69284
Sechep Investments Holding II S.à r.l.	69274		

Redelcover S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 36.055.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, le mercredi 2 mars 2016

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1 ° L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Marc Hubrecht, Administrateur, demeurant professionnellement au 49, Square Marie Curie, B-1070 Bruxelles, Belgique
- Julien Leclère, demeurant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
- Tanguy t'Serstevens, demeurant professionnellement au Zoning Industriel, Rue d'Olm 51, L-8281 Kehlen
- Miguel Silva Gonzalez, Administrateur, demeurant professionnellement au 49, Square Marie Curie, B-1070 Bruxelles, Belgique

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2016.

2° L'Assemblée nomme Deloitte Audit S.à r.l. (RCS Luxembourg B 67895) comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016075517/26.

(160039733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

RES International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.408.

—
EXTRAIT

Il résulte de deux conventions de cession de parts sociales signées en date du 21 janvier 2016 que:

- Vacon Properties S.A., associé de la Société, a cédé 338 parts sociales de la Société à Nipigon Properties S.A., une société anonyme ayant son siège social au Aka Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 1903191; et

- Bright Global S.A., associé de la Société, a cédé 162 parts sociales de la Société à Nipigon Properties S.A., susmentionnée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016075518/18.

(160039892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Samollie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 194.827.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenues en date du 4 Mars 2016:

1. Le siège social de la société est transféré avec effet au 4 Mars 2016 du 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, Rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg.

2. Lux Business Management S.à r.l. a démissionné en tant que Gérant avec effet au 4 Mars 2016.

3. Keimpe REITSMA, avec adresse professionnel au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg a été nommé en tant que Gérant avec effet au 4 Mars 2016 pour une durée indéterminée.

4. James BODY, avec adresse professionnel au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg a été nommé en tant que Gérant avec effet au 4 Mars 2016 pour une durée indéterminée.

5. Nir SHOVAL, avec adresse privée au Ha-Pa'amonim St. 17, Ra'anana 43391, Israel a été nommé en tant que Gérant avec effet au 4 Mars 2016 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016075521/21.

(160039739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Scaprim Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.030,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.140.

—
- Monsieur Daniel RIGNY, Gérant de catégorie A, réside désormais au 21, Conduit Street, W1S 2XP Londres, Royaume-Uni

Luxembourg, le 23 février 2016.

Certifié sincère et conforme

Pour Scaprim Lux Sàrl

Référence de publication: 2016075522/13.

(160040080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Serenade Investment Corporation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.602.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 22 février 2016

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 février 2016.

À Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016075525/14.

(160040381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Serenade Investment Corporation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.602.

—
EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Alain Koch, Caroline Kinyua et Hinnerk Koch, administrateurs de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016075526/16.

(160040381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Smetana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CZK 500.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 172.371.

Est à noter le changement d'adresse suivant:

- M. Charles ROEMERS, membre du conseil de gérance de la Société, réside désormais professionnellement au 2, Rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075527/13.

(160039768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

MANUPORT, Société Luxembourgeoise de Manutention du Port de Mertert, Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.
R.C.S. Luxembourg B 7.104.

In der Generalversammlung am 26. Mai 2015 bestätigten alle Aktionäre die Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder, namentlich:

- Herrn Jean Hoffmann, wohnhaft in 25 Rue des Marais, L-6634 Wasserbillig, Luxemburg;
- Herrn Léon Beck, wohnhaft in 101 Rue de Trèves, L-2630 Luxembourg, Luxemburg;
- Herrn Jan Loewenguth, wohnhaft in Im Brühl 40, 54317 Gutweiler, Deutschland; und

für die Amtszeit von drei Jahren bis zur Beendigung der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2017 entscheidet.

In der Generalversammlung am 26. Mai 2015 wurde Ernst & Young S.A." mit Gesellschaftssitz in der rue Gabriel Lippmann 7, 5365 Munsbach, registriert bei dem luxemburgischen Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 47.771, zum Reviseur d'entreprises agréée ernannt bis zur Beendigung der Generalversammlung, die über die Geschäftsjahr 2015 entscheidet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3.3.2016.

Référence de publication: 2016075530/20.

(160039982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

MANUPORT, Société Luxembourgeoise de Manutention du Port de Mertert, Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.
R.C.S. Luxembourg B 7.104.

Die Geschäftsführerin Frau Roswitha Schmitt-Lonien, vormals wohnhaft in Zum Pfahlweiler 27, 54294 Trier, Deutschland, verstarb im Jahr 2015 und scheidet dementsprechend als Geschäftsführerin aus.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03.03.2016.

Référence de publication: 2016075531/11.

(160039982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**The Optimist Média S.A., Société Anonyme,
(anc. Plutonite Stone S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 96.284.

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme PLUTONITE STONE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 96284, constituée suivant acte reçu par Maître Paul

BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 7 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1181 du 11 novembre 2003. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'Assemblée élit comme scrutatrice, Madame Isabel DIAS, prénommée.

Le bureau étant dûment constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social émis et libéré sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de «PLUTONITE STONE S.A.» en «The Optimist Media S.A.» et modification subséquente de l'article 1 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «The Optimist Media S.A.»»

2. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet:

a) l'acquisition, la détention, l'administration et la disposition de droits de propriété intellectuelle, incluant marques de commerce, les droits d'auteur, le savoir-faire, les brevets d'invention et généralement tous types de propriété intellectuelle;

b) la Société peut en particulier concéder des licences d'exploitation ou des sous licences, dans le respect des autres droits de propriété intellectuelle détenus, et recevoir le paiement des redevances correspondantes;

c) la Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de tout autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

d) la Société peut emprunter sous toutes les formes;

e) d'une façon générale, elle peut prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.»

3. Introduction de la possibilité pour la Société d'avoir un administrateur unique et modification subséquente des articles 6 à 10 des Statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. L'administrateur unique, respectivement le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. L'administrateur unique, respectivement le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature de son administrateur unique, soit en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

4. Divers.

L'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de «PLUTONITE STONE S.A.» en «The Optimist Media S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «The Optimist Media S.A.» »

Deuxième résolution

L'Assemblée constatant que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire, décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article 4 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet:

- a) l'acquisition, la détention, l'administration et la disposition de droits de propriété intellectuelle, incluant marques de commerce, les droits d'auteur, le savoir-faire, les brevets d'invention et généralement tous types de propriété intellectuelle;
- b) la Société peut en particulier concéder des licences d'exploitation ou des sous licences, dans le respect des autres droits de propriété intellectuelle détenus, et recevoir le paiement des redevances correspondantes;
- c) la Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de tout autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.
- d) la Société peut emprunter sous toutes les formes;
- e) d'une façon générale, elle peut prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'introduire la possibilité pour la Société d'avoir un administrateur unique et de modifier en conséquence les articles 6 à 10 des Statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. L'administrateur unique, respectivement le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. L'administrateur unique, respectivement le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature de son administrateur unique, soit en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: I. Dias, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 01 mars 2016. 2LAC/2016/4510. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075499/129.

(160039949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Prodandco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 202.816.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 15 février 2016

Le Conseil de Gérance prend connaissance du changement d'adresse de l'associé unique de la Société, Monsieur Eric PROD'HOM, qui est désormais la suivante:

Aldeia Turistica Areias Sao Joao Lote 84,

Areias Sao Joao

8200-224 Albufeira

Portugal

Le Conseil de Gérance

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2016075503/17.

(160039972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Panamera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 161.154.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Quentin Rutsaert informe de la dénonciation de la convention de domiciliation avec effet au 28 mars 2015 pour une durée indéterminée entre:

Panamera Holdings S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B161154 et ayant son siège social au 14 rue de Strassen, L-2555 Luxembourg jusqu'au 28 mars 2015, et

Quentin Rutsaert, Avocat à la Cour, dont l'étude est située au 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg.

Et ce avec effet au 28 mars 2015.

Fait à Luxembourg, le 2 mars 2016.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2016075477/15.

(160039880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Paris Premier Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.137.

Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 03 mars 2016

Décisions

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts, le gérant unique:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg vers le «Liberty Office Center» 55, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016075478/16.

(160039940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Massena Advisors S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 133.048.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon exceptionnelle le 3 décembre 2015

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle le 3 décembre 2015 que:

Les mandats d'administrateur de Madame Claude Lutz, Monsieur Christophe Fender et de Monsieur Ronan Launay sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

La société DMS & Associés S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B46477, ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est nommée avec effet immédiat commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/03/2016.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016075431/18.

(160040032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Minit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.893.

Les statuts coordonnés à la date du 09 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2016075443/12.

(160040151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Mk Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 189.667.

EXTRAIT

En date du 15 Octobre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Igor Ismagilov comme gérant de la société avec effet au 15 Octobre 2015;
- Nomination de Monsieur Andrzej Klapinski, né le 05 juillet 1984 à Siemianowice, Pologne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg comme gérant de la société avec effet au 15 octobre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 Mars 2016.

Référence de publication: 2016075444/16.

(160040122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Munich LBS 160 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 140.882.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 29 février 2016 que:

- La démission de Madame Sandrine BISARO de son poste de gérant de catégorie B a été acceptée avec effet au 10 février 2016.

- Madame Caroline GOERGEN, né le 09 juin 1979 à Verviers (Belgique) demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur 2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 10 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 04 mars 2016.

Référence de publication: 2016075421/18.

(160040369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Marsil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 139.230.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 1^{er} Mars 2016, accepte, à compter du 31 août 2015, la démission d'un administrateur, à savoir:
- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 1^{er} Mars 2016, de nommer un administrateur, à savoir:

- Madame Emilie GALLAIS, administrateur, née le 03 mai 1978 à Coutances (France), domiciliée professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Conformément à la circulaire RCSL 15/2 du 13 février 2015, le représentant permanent de la société Luxglobal Management S.à r.l. est le suivant:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016075429/22.

(160040061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Sud Residences S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 170.766.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 31 décembre 2015 à 14.45 heures au siège social de la société

Résolutions

Après délibération, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote:

Première résolution

La révocation de l'administrateur Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Madame Laurence Dony, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016075539/20.

(160040314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Summit Partners SGN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 471.824,75.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 202.266.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075540/10.

(160040150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Sechep Investments Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.552.

EXTRAIT

1. Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 3 mars 2016 que YANWORTH HOLDINGS LTD., une société de droit du Gibraltar, avec siège social à 57/63, Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée auprès du registre de commerce de Gibraltar sous le numéro 89685, a cédé 500 parts sociales de catégorie A de la Société à Sechep Investments Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 117.239.

2. Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 3 mars 2016 que CORESTATE INVESTMENTS 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 119.004, a cédé 100 parts sociales de catégorie B de la Société à Sechep Investments Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 117.239.

Partant, Sechep Investments Holding S.à r.l. est le détenteur unique des 500 parts sociales de catégorie A et des 100 parts sociales de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016075554/23.

(160039805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Semois Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 34, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 128.220.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration tenu en date du 7 décembre 2015 que:

- le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 34, rue du X Octobre à L-7243 Bereldange.

Bereldange, le 7 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Marco ROLLINGER / Nico ROLLINGER / Claude SCURI / Josy SCURI

Administrateur du groupe A / Administrateur du groupe A / Administrateur du groupe B Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué/ Administrateur du groupe B

Référence de publication: 2016075556/15.

(160040123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

SGBTIF, Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.080,00.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 169, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 124.596.

L'an deux mille seize, le cinq février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société SGBTIF (la Société), ayant son siège social au 169 rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.596, constituée suivant par acte de scission, reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 702 du 25 avril 2007 dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, le 5 février 2015, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 1034 du 20 avril 2015.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Bodson, employé privé, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, (le Président).

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Patrick Sabia, employé privé, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, (le Secrétaire).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sylvain Dubois, employé de banque, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, (le Scrutateur).

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Qu'il appert de la liste de présence que la totalité des 3.207 actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-deux mille soixante-dix euros (EUR 32.070,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. La liste de présence, signée par tous les actionnaires présents à l'Assemblée, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée aux présentes avec les procurations pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a. Décision d'augmenter le capital social à concurrence de dix euros (EUR 10,-) en vue de le porter à son montant actuel de trente-deux mille soixante-dix euros (EUR 32.070,-) à trente-deux mille quatre-vingts euros (EUR 32.080,-) par l'émission d'une (1) action nouvelle de classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), avec versement d'une prime d'émission de sept cent cinquante-deux mille six cent dix-huit euros et trente-trois cents (EUR 752.618,33).

b. Renonciation au droit préférentiel de souscription.

c. Décision de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix euros (10,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-deux mille soixante-dix euros (EUR 32.070,-) à trente-deux mille quatre-vingts euros (EUR 32.080,-) par l'émission d'une (1) action nouvelle de classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec versement d'une prime d'émission de sept cent cinquante-deux mille six cent dix-huit euros et trente-trois cents (EUR 752.618,33).

Seconde résolution

La société Cegedim World Internal Services Limited et la société Cegedim Belgium S.A. décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription et admettent Société Générale Bank & Trust, avec siège social à 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, à la souscription de l'action A nouvelle.

Souscription et Libération

L'action nouvelle d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) est souscrite par Société Générale Bank & Trust, prénommée, ici représentée par Monsieur Patrick Sabia, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter en vertu d'une procuration annexée aux présentes, et est entièrement libérée ensemble avec une prime d'émission de sept cent cinquante-deux mille six cent dix-huit euros et trente-trois cents (EUR 752.618,33), de sorte que le montant de sept cent cinquante-deux mille six cent vingt-huit euros et trente-trois cents (EUR 752.628,33) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-deux mille quatre-vingts euros (EUR 32.080,-), représenté par 3.176 (trois mille cent soixante-seize) actions de classe A (Actions A) et 32 (trente-deux) actions de classe B (Actions B), ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. "

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en français suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Le document ayant été lu par toutes les personnes présentes, personnes connues du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et lieu de résidence, les membres du bureau signent ensemble avec nous, Notaire, le présent procès-verbal.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and sixteen, on the fifth day of February.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) SGBTIF (the Company), having its registered office at L-1221 Luxembourg, 169 rue de Beggen, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 124 596, incorporated on December 27, 2006 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Henri Hellinckx, then notary in Mersch, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) n°702 dated April 25, 2007, amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated February 5, 2015, published in the Official Gazette number 1034 of April 20, 2015.

The Meeting is chaired by Mr Thierry Bodson, private employee, professionally residing at L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Patrick Sabia, private employee, professionally residing at L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter,, (the Secretary).

The Meeting elects Mr Sylvain Dubois, bank employee, professionally residing at L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list that all 3,207 shares representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 32,070 (thirty two thousand and seventy euro) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The attendance list, signed by all the shareholders present, the proxies of the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

a. Capital increase to the extent of ten euros (EUR 10) in order to raise it from its present amount of thirty two thousand and seventy euro (EUR 32,070) to thirty two thousand and eighty euro (EUR 32,080) by the issue of one (1) new A share with a nominal value of ten euro (EUR 10), with the payment of a share premium of seven hundred fifty-two thousand six hundred eighteen euro and thirty-three cent (EUR 752,618.33).

b. Waiver to the preferential subscription right.

c. Amendment of article 5, first paragraph, of the Articles of Association of the Company.

Then the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten euros (10 EUR) in order to raise it from its present amount of thirty two thousand and seventy euro (EUR 32,070) to thirty two thousand and eighty euro (EUR 32,080) by the issue of one (1) new A share with a nominal value of ten euros (EUR 10), with the payment of a share premium of seven hundred fifty-two thousand six hundred eighteen euro and thirty-three cent (EUR 752,618.33).

Second resolution

Cegedim World Internal Services Limited and Cegedim Belgium S.A. resolve to waive their preferential subscription right and resolve to agree to the subscription of the one (1) new A share by Société Générale Bank & Trust, a Luxembourg company having its registered office at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Subscription and Payment

The new share with a nominal value of ten euros (EUR 10) is subscribed by Société Générale Bank & Trust, prenamed, here represented by Mr Patrick Sabia, residing professionally at L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, by virtue of a proxy hereto attached, and is fully paid up together with a share premium of seven hundred fifty-two thousand six hundred eighteen euro and thirty-three cent (EUR 752,618.33), so that the amount of seven hundred fifty-two thousand six hundred twenty-eight euro and thirty-three cent (EUR 752,628.33) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting decides to amend article 5, first paragraph, of the Company's Articles of Association, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty two thousand and eighty euros (EUR 32,080), represented by 3.176 (three thousand one hundred and seventy-six) shares of class A and 32 (thirty-two) shares of class B, with a nominal value of ten euros (EUR 10) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,500.-.

There being no further business on the agenda, the Meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and English versions, the French version shall prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing with Us, the notary, the present original deed.

Signé: T. BODSON, P. SABIA, S. DUBOIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 12 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4940. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075557/140.

(160039665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Shad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 198.648.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique prise an date 29 février 2016 que:

1. La démission de Madame Sandrine BISARO en qualité d'administrateur de catégorie B et Présidente du Conseil d'Administration est acceptée avec effet au 10 février 2016.

2. La personne suivante a été nommée administrateur de catégorie B et Présidente du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 10 février 2016 et ce jusqu'à l'assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2020.

- Madame Caroline GOERGEN, née le 09 juin 1979 à Verviers (Belgique) demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 04 Mars 2016.

Référence de publication: 2016075558/19.

(160040366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Solanlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 183.592.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 26 février 2016

1. Les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Ludovic HOUNIER né le 6 décembre 1967 à F - Fiers-Lez-Lille, Directeur du Contrôle de Gestion des Hypermarchés, avec adresse professionnelle au 40, avenue de Flandre - F - 59964 Croix Cedex,

- Monsieur François REMY, né le 20 mars 1962 à F- Réole, Directeur Général Pays, demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

- Monsieur Olivier BARBRY, né le 23 septembre 1967 à F - Armentières, Directeur du Contrôle de gestion Auchan France, ayant son adresse professionnelle au 200, rue de la Recherche, à F 59650 Villeneuve d'Ascq,

- Monsieur Xavier PREVOST, né le 28 janvier 1964 à B - Mouscron, Directeur des organisations systèmes et informations et Supply Chain d'Auchan E-commerce, résidant professionnellement à Auchan E-commerce, 40 rue de la vague, F -59650 Villeneuve d'Ascq,

sont renouvelés pour une période d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2017.

2. La société PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, est nommée Réviseur d'entreprises agréé chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2016. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2017.

Référence de publication: 2016075563/23.

(160040040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Tepi S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.263.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 03 mars 2016 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société anonyme TEPI SA (RCS B70263), dont le siège social à L-8211 MAMER, 53, route d'Arlon, a été dénoncé en date du 8 février 2013,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Maïka SKOROCHOD, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 24 mars 2016.

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2016075566/18.

(160039484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Terra Magna Capital 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.739.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue exceptionnellement le 27 février 2015

DELOITTE AUDIT S.A. 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au RCS sous le numéro B67895 est nommée en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016075567/12.

(160040016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Titanium Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.297.539,39.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 202.592.

In the year two thousand and sixteen, on the first day of February.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED

1) Titanium UK Holdco 1 Limited, a private limited company incorporated in England and Wales, with registered office at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 09955278 (“Titanium UK Holdco”),

2) Greystar UK Portfolio I Investors LLC, a limited liability company, formed and existing under the laws of Delaware, the United States of America, with registered office at Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Delaware, registered with the Delaware Register under number 5411062 (“Greystar”),

3) Bridge Street 2013 Holdings L.P., a Limited Partnership formed and existing under the laws of Cayman Islands, with registered office at 309 Uglan House, KY-KY1-1104 Grand Cayman, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-70980 (“Bridge Street 2013”),

4) MBD 2013 Holdings L.P., a Limited Partnership formed and existing under the laws of Cayman Islands, with registered office at 309 Uglan House, KY-KY1-1104 Grand Cayman, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-71025 (“MBD 2013”),

5) Bridge Street 2015, L.P., a limited partnership, formed and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5671815 (“Bridge Street 2015”),

6) MBD 2015, L.P., a limited partnership, formed and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5672091 (“MBD 2015”),

7) Stone Street 2015, L.P., a limited partnership, with registered office, formed and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5671819 (“Stone Street 2015”)

8) 2015 Employee Offshore Aggregator, L.P., an exempted limited partnership, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered at the Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands under number MC-80684 (“2015 Aggregator”),

all represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of eight proxies issued under private seal.

Said proxies after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are the shareholders of Titanium Luxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 202.592, incorporated on December 14, 2015 by deed of the undersigned notary and not yet published in the Mémorial C whose articles have been amended for the last time on January 28, 2016 by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial C (the “Company”).

Which appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the capital of the Company by an amount of two million three hundred and twenty thousand one hundred and eighty eight British Pounds and eighty-three pence (GBP 2,320,188.83) so as to raise it from its present amount of nine hundred and seventy-seven thousand three hundred and fifty British Pounds and fifty-six pence (GBP 977,350.56) to three million two hundred and ninety-seven thousand five hundred and thirty-nine British Pounds and thirty-nine pence (GBP 3,297,539.39) by the issue of two hundred and thirty-two million eighteen thousand eight hundred and eighty three (232,018,883) new shares, having a par value of one pence (GBP 0.01), at a subscription price of two million three hundred and twenty thousand one hundred and eighty eight British Pounds and eighty-three pence (GBP 2,320,188.83) being sub-

scribed for by one of the existing shareholders Titanium UK Holdco and being paid up by a contribution in kind of receivables owed to Titanium UK Holdco by Titanium Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 202.733 (“Titanium Holdings”) whose existence and value are documented by a valuation certificate dated January 29, 2016 and duly signed by the managers of the Company.

2. Subsequent amendment of article 6, paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decision as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at three million two hundred and ninety-seven thousand five hundred and thirty-nine British Pounds and thirty-nine pence (GBP 3,297,539.39) represented by three hundred and twenty-nine million seven hundred and fifty-three thousand nine hundred and thirty-nine (329,753,939) shares with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each.”

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the capital of the Company by an amount of two million three hundred and twenty thousand one hundred and eighty eight British Pounds and eighty-three pence (GBP 2,320,188.83) so as to raise it from its present amount of nine hundred and seventy-seven thousand three hundred and fifty British Pounds and fifty-six pence (GBP 977,350.56) to three million two hundred and ninety-seven thousand five hundred and thirty-nine British Pounds and thirty-nine pence (GBP 3,297,539.39) by the issue of two hundred and thirty-two million eighteen thousand eight hundred and eighty-three (232,018,883) new shares, having a par value of one pence (GBP 0.01), at a subscription price of two million three hundred and twenty thousand one hundred and eighty eight British Pounds and eighty-three pence (GBP 2,320,188.83).

Subscription and payment

The two hundred and thirty-two million eighteen thousand eight hundred and eighty three (232,018,883) new shares have been subscribed for by Titanium UK Holdco as one of the existing participants of the Company.

The two hundred and thirty-two million eighteen thousand eight hundred and eighty three (232,018,883) new shares have been fully paid up by Titanium UK Holdco, through a contribution in kind of receivables owed to Titanium UK Holdco by Titanium Holdings whose existence and value are documented by a valuation certificate dated January 29, 2016 and duly signed by the managers of the Company.

Second resolution

The general meeting subsequently resolved to amend article 6, paragraph 1 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at three million two hundred and ninety-seven thousand five hundred and thirty-nine British Pounds and thirty-nine pence (GBP 3,297,539.39) represented by three hundred and twenty-nine million seven hundred and fifty-three thousand nine hundred and thirty-nine (329,753,939) shares with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately trois mille cent Euros (EUR 3,100.-)

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille seize, le premier février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché du Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) Titanium UK Holdco 1 Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, immatriculée au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 09955278 («Titanium UK Holdco»),

2) Greystar UK Portfolio I Investors, LLC, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon la loi de l'État de Delaware, aux États-Unis avec siège social à Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Delaware, immatriculée au Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 5411062 («Greystar»),

3) Bridge Street 2013 Holdings L.P., une Limited Partnership constituée et existant selon les lois des Iles Caymanes, avec siège social à 309 Uglan House, KY-KY1-1104 Grand Cayman, immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-70980 («Bridge Street 2013»),

4) MBD 2013 Holdings L.P., une Limited Partnership constituée et existant selon les lois des Iles Caymanes, avec siège social à 309 Uglan House, KY-KY1-1104 Grand Cayman, immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-71025 («MBD 2013»),

5) Bridge Street 2015, L.P., une Limited Partnership, constituée et existant selon la loi de l'État de Delaware, aux États-Unis, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5671815 («Bridge Street 2015»),

6) MBD 2015, L.P., une Limited Partnership, constituée et existant selon la loi de l'État de Delaware, aux États-Unis, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5672091 («MBD 2015»),

7) Stone Street 2015, L.P., une Limited Partnership, constituée et existant selon la loi de l'État de Delaware, aux États-Unis, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5671819 («Stone Street 2015»),

8) 2015 Employee Offshore Aggregator, L.P., une Exempted Limited Partnership, constituée et existant selon les lois des Iles Caymanes, avec siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY-KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-80684 («2015 Aggregator»),

toutes représentées par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de huit procurations sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire représentant les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Les sociétés préqualifiées sont les associés de la société Titanium Luxco 2 S à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.592 , constituée par acte notarié en date du 14 décembre 2015 et reçu par le notaire soussigné et non encore publié au Mémorial C et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois en date du 28 janvier 2016 par le notaire soussigné et non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

Les parties comparantes, représentées tel que indiqué ci-avant, ont invité le notaire à constater que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de deux millions trois cent vingt mille cent quatre-vingt-huit livres sterling et quatre-vingt-trois pence (GBP 2.320.188,83) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-dix-sept mille trois cent cinquante livres sterling et cinquante-six pence (GBP 977.350,56) au montant de trois millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent trente-neuf livres sterling et trente-neuf pence (GBP 3.297.539,39) par l'émission de deux cent trente-deux millions dix-huit mille huit cent trente-trois (232,018,833) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un pence (GBP 0.01), à un montant de souscription de deux millions trois cent vingt mille cent quatre-vingt-huit Livres Sterling et quatre-vingt-trois pence (GBP 2.320.188,83), étant souscrite par l'associé Titanium UK Holdco et s'effectuant par l'apport en nature du bénéfice de créances dues à Titanium UK Holdco par Titanium Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.733 («Titanium Holdings») dont la preuve de leur existence et valeur étant apportée par un certificat d'évaluation daté du 29 janvier 2016 et dûment signé par les gérants de la Société.

2. Modification subséquente de l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société afin de refléter la précédente résolution:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent trente-neuf livres sterling et trente-neuf pence (GBP 3.297.539,39) représenté par trois cent vingt-neuf millions sept cent cinquante-trois mille neuf cent trente-neuf (329.753.939) parts sociales d'une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune.»

II. Ces faits exposés, les résolutions suivantes ont été prises conformément à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de la Société à concurrence de deux millions trois cent vingt mille cent quatre-vingt-huit livres sterling et quatre-vingt-trois pence (GBP 2.320.188,83) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-dix-sept mille trois cent cinquante livres sterling et cinquante-six pence (GBP 977.350,56) au montant de trois millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent trente-neuf livres sterling et trente-neuf pence (GBP 3.297.539,39) par l'émission de deux cent trente-deux millions dix-huit mille huit cent trente-trois

(232,018,833) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un pence (GBP 0.01), à un montant de souscription de deux millions trois cent vingt mille cent quatre-vingt-huit Livres Sterling et quatre-vingt-trois pence (GBP 2.320.188,83).

Souscription et paiement

Les deux cent trente-deux millions dix-huit mille huit cent quatre-vingt-trois (232.018.883) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites par Titanium UK Holdco en tant qu'associé de la Société.

Les deux cent trente-deux millions dix-huit mille huit cent quatre-vingt-trois (232.018.883) nouvelles parts sociales émises ont été entièrement payées par la société Titanium UK Holdco, par l'apport en nature du bénéfice de créances dues à Titanium UK Holdco par Titanium Holdings dont la preuve de leur existence et valeur étant apportée par un certificat d'évaluation daté du 29 janvier 2016 et dûment signé par les gérants de la Société.

Seconde résolution

L'assemblée générale a de manière subséquente décidé de modifier l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent trente-neuf livres sterling et trente-neuf pence (GBP 3.297.539,39) représenté par trois cent vingt-neuf millions sept cent cinquante-trois mille neuf cent trente-neuf (329.753.939) parts sociales d'une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement trois mille cent Euros (EUR 3.100,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue française, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 février 2016. 2LAC/2016/2568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 février 2016.

Référence de publication: 2016075569/194.

(160040057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Titanium Minority Unitholder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 110.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 202.883.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés, tenue en date du 29 février 2016 que:

- la démission de M. Michael Furth, M. Sam Agnew and Mme. Yvanna Essomba en tant que gérants de la Société est acceptée avec effet au 29 Février 2016;

- GS Lux Management Services S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B 88045, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- Eloïse N'takpé, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- Stephen Leung, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6^{ème} étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- Iliya Blazic, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6^{ème} étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 29 février 2016, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l. Gérant

- Marielle STIJGER, Gérant

- Alexis DE MONTPELLIER, Gérant
- Eloise N'TAKPE, Gérant
- Stephen LEUNG, Gérant
- Iliya BLAZIC, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075571/28.

(160040300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Top Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.536.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma démission de mon poste d'administrateur de la société TOP FINANCE S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Isabelle Cardoso.

Référence de publication: 2016075585/10.

(160039850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

TSHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 97.810.

En raison d'une expansion urbaine, les autorités luxembourgeoises ont décidé de renommer le 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg en 1, rue Hildegard von Bingen L-1282 Luxembourg.

En conséquence, le siège social de la Société a changé et se trouve désormais à l'adresse suivante:

- 1, rue Hildegard von Bingen L-1282 Luxembourg.

Les gérants de la Société, Ilja GIANI et Jochen Berthold KASPER, ont donc également changé d'adresse, passant du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au:

- 1, rue Hildegard von Bingen L-1282 Luxembourg.

Enfin, l'associé unique de la Société, Infor ISA Holdings, a aussi changé de siège social, passant du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au:

- 1, rue Hildegard von Bingen L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

TSHC S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016075588/22.

(160040337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Ultra Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2317 Howald, 32, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 103.661.

L'an deux mille seize, le cinq février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Ultra Consult S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 12 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1323 du 28 décembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard SCHEIWEN, avec adresse professionnelle à L-1259 Senningerberg, 13, Breedewues,

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Transfert du siège social à L-2317 Howald, 32, rue Général Patton.

- Modification du deuxième alinéa de l'article 1 .

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-2317 Howald, 32, rue Général Patton.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts est modifié comme suit:
«Le siège social est établi à Howald.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DON T ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. SCHEIWEN, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 10 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4629. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075596/44.

(160039676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

UBI Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.255.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 4 mars 2016 au siège social à Luxembourg.

L'assemblée désigne Deloitte Audit, société à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg (Luxembourg), 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2016. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017 devant se prononcer sur l'exercice social 2016.

L'assemblée prend acte de la démission en date du 25 mai 2015, de la fonction d'administrateur de M. Andrea PENNACCHIA, demeurant à Milan, Via Monte di Pietà 5 (Italie), et ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration en date du 16 juillet 2015, de M. Andrea GHIDONI, demeurant à Milan, Via Monte di Pietà 5 (Italie), en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBI MANAGEMENT COMPANY S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016075597/18.

(160040328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

UPA - Union des Propriétaires d'Avions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, 2, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 11.085.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 février 2016 que l'Assemblée Générale a renouvelé le mandat de gérant de Monsieur Camille Olinger pour un nouveau terme de trois ans venant à échéance lors de l'Assemblée

Générale Ordinaire de l'an 2019 et celui de commissaire de Monsieur Gilles Reinert pour un nouveau terme de deux ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2018.

L'Assemblée Générale a pris acte de la démission comme gérant de Monsieur Pierre Faber et nommé comme nouveau gérant Monsieur Jean-Paul Kieffer, né le 10 juillet 1961 et demeurant 6, rue de Steinsel, L-8154 Bridel pour un terme d'un an venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2017,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2016.

A. Heiderscheid

Président

Référence de publication: 2016075600/18.

(160040470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Arno Management S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412f, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 203.954.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société ARNO MANAGEMENT INC., une société panaméenne constituée et existant sous les lois de la République de Panama, Panama City, République de Panama et enregistrée auprès de la Section Mercantile du Registre Public de Panama (République de Panama), Microfiche 463144, Document 673499

La société a un capital social actuel de cent-mille Dollars US (USD 100.000,-), représenté par cent (100) actions ordinaires ayant une valeur nominale de mille Dollars US (USD 1.000,-).

L'assemblée est présidée par Monsieur Francesco CABASSI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mrs Isabel DIAS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Francesco CABASSI, précitée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Le Président a requis le notaire d'acter que:

I. Il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la société ARNO MANAGEMENT INC., une société panaméenne constituée et existant sous les lois de la République de Panama, Panama City, République de Panama et enregistrée auprès de la Section Mercantile du Registre Public de Panama (République de Panama), Microfiche 463144, Document 673499 est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Que la société n'a pas émis d'obligations.

III. Que les documents suivants se trouvent à la disposition de l'assemblée générale:

une copie de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2015 décidant le transfert du siège statutaire et effectif de la société de la République de Panama vers le Grand-Duché de Luxembourg.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg, adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la société au droit luxembourgeois.

2) Modification des statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, et plus particulièrement:

- Adoption de la forme sociale d'une société anonyme luxembourgeoise;
- Changement de dénomination de la société en «ARNO MANAGEMENT S.A. SPF»;
- Annulation de la valeur nominale des actions;

- Conversion du capital social de la Société actuellement en Dollar US (USD) dans la monnaie Euro (EUR) sur la base du taux de change de clôture affiché sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int) le 16 décembre 2015, dont un euro (EUR 1.-) est équivalent à un virgule zéro neuf trois dollars US (USD 1,0933), de manière à ce que le capital social de USD 100.000.- (cent mille dollars US), représenté par cent (100) actions sans indication de valeur nominale, correspond à la somme de (EUR 91.466,20) quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-six Euros vingt centimes, représenté par cent (100) actions sans indication de valeur nominale;

- Réduction du capital social d'un montant de mille quatre cent soixante-six Euros (EUR 1.466,20) afin de le porter de son montant actuel de (EUR 91.466,20) quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-six Euros vingt centimes à la somme de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000.-) sans annulation d'actions mais par réduction du pair comptable de chaque action;

- Allocation de la somme de mille quatre cent soixante-six Euros (EUR 1.466,20) au compte prime d'émission;

- Fixation de la valeur nominale de chaque action à mille Euros (EUR 1.000.-) et remplacement des 100 actions sans indication de valeur nominale par quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-);

- Changement de l'objet de la société, lequel se lira comme suit:

« 4.1. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

4.2. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

3) Modifications conséquentes des statuts.

4) Elections statutaires.

5) Divers.

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire réel et effectif à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par décision de l'associé unique de la société «ARNO MANAGEMENT INC.», une société panaméenne constituée et existant sous les lois de la République de Panama, ayant sa siège social en Panama City, République de Panama et enregistrée auprès de la Section Mercantile du Registre Public de Panama (République de Panama), Microfiche 463144, Document 673499, en date du 15 décembre 2015, il a été décidé le transfert du siège social, du siège statutaire et du siège réel et effectif de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie de la résolution susmentionnée reste annexée au présent acte.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, sous la forme d'une société anonyme, laquelle perdure sans interruption. Ainsi la société continuera à fonctionner au Grand-Duché de Luxembourg, à son nouveau siège réel, avec l'intégralité de ses actifs et passifs, lesquels sont plus amplement décrits dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-après.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

Un rapport a été établi en date du 22 décembre 2015 par un réviseur d'entreprise agréé, la société anonyme «HRT Revision S.A.» avec siège social à 163, rue du Kiem., L-8030 Strassen, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCSL) sous le numéro B 51238, conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur bases de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Actif Net ne correspond pas au moins au moins au moins au capital de 90.000 EUR, augmenté de la prime d'émission de EUR 1,466,20 ou le capital minimum requis pour la constitution d'une société anonyme.» Ledit rapport après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'Enregistrement.

L'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité que le siège social statutaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société est transféré de Panama City, République de Panama à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

et en conséquence la société adopte la nationalité luxembourgeoise et se soumet au droit luxembourgeois, sous la forme d'une société anonyme luxembourgeoise, laquelle perdure sans interruption.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide ensuite de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, et plus particulièrement décide de:

- Adopter la forme sociale d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise;
- changer la dénomination de la société en «ARNO MANAGEMENT S.A. SPF»,
- Annuler la valeur nominale des cent actions de mille dollars US (USD 1.000);
- Convertir le montant du capital social de la Société actuellement en Dollar US (USD) dans la monnaie Euro (EUR) sur la base du taux de change de clôture affiché sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int) le 16 décembre 2015, dont un euro (EUR 1.-) est équivalent à un virgule zéro neuf trois trois dollars US (USD 1,0933), de manière à ce que le capital social de USD 100.000.- (cent mille dollars US), représenté par cent (100) actions sans indication de valeur nominale, correspond à la somme de (EUR 91.466,20) quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-six Euros vingt centimes, représenté par cent (100) actions sans indication de valeur nominale;
- Réduction du capital social d'un montant de mille quatre cent soixante-six Euros (EUR 1.466,20) afin de le porter de son montant actuel de (EUR 91.466,20) quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-six Euros vingt centimes à la somme de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000.-) sans annulation d'actions mais par réduction du pair comptable de chaque action;
- Allocation de la somme de mille quatre cent soixante-six Euros (EUR 1.466,20) au compte prime d'émission;
- Fixation de la valeur nominale de chaque action à mille Euros (EUR 1.000.-) et remplacement des 100 actions sans indication de valeur nominale par quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-);
- et modifier l'objet de la société, lequel se lira comme suit:

« 4.1. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

4.2. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique, après avoir approuvé le transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg,

et après avoir adopté la nationalité luxembourgeoise et s'être soumis au droit luxembourgeois, sous la forme d'une société anonyme, ainsi qu'après avoir décidé de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise et plus particulièrement,

- en adoptant la forme sociale d'une société anonyme luxembourgeoise,
- en changeant la dénomination de la société en «ARNO MANAGEMENT S.A. SPF»,
- en convertissant le montant du capital social de la Société actuellement en Dollar US (USD) dans la monnaie Euro (EUR),
- en réduisant le capital social d'un montant de mille quatre cent soixante-six Euros vingt centimes (EUR 1.466,20) afin de le porter de son montant actuel de (EUR 91.466,20) quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-six Euros vingt centimes à la somme de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000.-) représenté par quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-),
- et en modifiant l'objet de la société,
- décide sur vu du rapport du réviseur d'entreprises, la prédite société HRT Revision S.A., que les statuts de la société auront dorénavant la teneur ci-après.

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF») et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «ARNO MANAGEMENT S.A. SPF».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

4.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) représenté par quatre-vingt-dix (90) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois d'avril à 9 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a (ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de nommer les administrateurs en tant qu'administrateur(s) de catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A) et administrateur(s) de catégorie B (les Administrateurs de Catégorie B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 20. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

Disposition transitoire

L'actionnaire unique décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice en cours se terminera le 31 décembre 2015, et que la première assemblée générale annuelle se réunira exceptionnellement le 2^{ème} jeudi du mois de février 2016.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le bilan de la société daté du 31 octobre 2015 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de créer catégories d'administrateurs (A et B) nommer un conseil d'administration composé de 3 membres ainsi qu'un commissaire, pour un terme de six (6) années, venant à échéance lors de l'assemblée ordinaire à tenir en 2021.

A été appelé à la fonction d'administrateur de catégorie A:

- Monsieur Pierre Gérard ZAPPA, né en Anderlecht (Belgique) on 21 juin 1969, et domicilié au 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Gérard Victor ZAPPA, né en Warcoing (Belgique) le 31 mai 1931 et domicilié au 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg;

- Madame Mirella FIORELLI ZAPPA, née en Sansepolcro (Italie) le 18 avril 1937, et domiciliée au 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

- Madame Sandra Sylvie ZAPPA, née en Luxembourg (Luxembourg) le 14 juillet 1970, et domiciliée au 149, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

A été appelé aux fonctions de commissaire:

La société FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230

Sixième résolution:

L'Assemblée décide de donner pouvoir au conseil d'administration, avec pouvoir de substitution, d'exercer tous les actes et formalités requises suite au transfert du siège statutaire, aussi bien en Panama qu'au Luxembourg.

Septième résolution:

L'assemblée décide que la Société sera enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg. Une confirmation officielle de cet enregistrement sera envoyée à l'attention du notaire instrumentant.

Sous réserve de l'exécution de toutes les résolutions ci-dessus et de l'enregistrement de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Marseille sera mise en oeuvre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais - Déclaration:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille sept cents Euros (EUR 1.700.-).

Le notaire a attiré l'attention des comparants sur le fait que la société devra obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 4 des statuts, ce que les comparants reconnaissent expressément.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête du mandataire de ladite partie comparante, et en cas de divergences entre les versions française et anglaise, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Suite la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ARNO MANAGEMENT INC., a Panamanian corporation established and existing under the laws of the Republic of Panama, having its registered office in Panama City, Republic of Panama and registered with the Mercantile Section of the Public Registry of Panama, Microfiche 463144, Document 673499.

The company has a share capital of one hundred thousand US Dollars (USD 100.000,-) represented by one hundred (100) ordinary shares with a par value of one thousand US Dollars (USD 1.000,-) each.

The meeting is chaired by Mr. Francesco CABASSI, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman designs as Secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, professionally residing at Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting designs as Scrutineer Mr. Francesco CABASSI, prenamed.

The shareholders present or represented and the number of shares which they hold are noted on an attendance list, drawn up by the officers and signed by the shareholders present and/or by the attorneys of the represented ones, to the members of the meeting declare to refer. The attendance list, having been signed "ne varietur" by the parties and the notary, will remain annexed to this deed to be registered.

The powers of attorney issued by the shareholders represented to the present meeting, signed «ne varietur» by the parties and by the notary will remain also attached and will be registered with the present deed.

The President has requested the notary to enact that:

I. It is demonstrated by the attendance sheet that the entirety of the share capital of ARNO MANAGEMENT INC., a Panamanian corporation established and existing under the laws of the Republic of Panama, having its registered office in Panama City, Republic of Panama and registered with the Mercantile Section of the Public Registry of Panama, Microfiche 463144, Document 673499, is represented at the present Extraordinary General Meeting, so that the Meeting may validly deliberate regarding all items placed on the order of business.

II. The company has not issued any bonds.

III. The following documents are at disposal of the general meeting:

A copy of the minutes of the meeting of the board of directors of the company on 15 December 2015 resolving on the statutory and effective transfer of the registered office of the Company from the Republic of Panama to the Grand Duchy of Luxembourg.

IV. That the agenda of the present meeting is set as follows:

1) Transfer of the registered office, of the place of effective management, of the central administration and of the principal place of business to the Grand Duchy of Luxembourg, adoption by the company of the Luxemburgish nationality and submission of the Company to Luxembourg law.

2) Amendment of the articles of association of the company in the form required by the Luxembourg law and in particular:

- Adoption of the form of a Luxembourg société anonyme;
- Change of the registered name of the company into «ARNO MANAGEMENT S.A. SPF»;
- Cancellation of the nominal value of each share;
- Conversion of the share capital of the company being actually in US dollars (USD) into Euros (EUR) on the basis of the exchange rate published on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) of 16 December 2015, where one Euro (EUR 1.-) is equivalent to one point zero nine three US Dollars (USD 1.0933), in order the actual share capital amounting to one hundred thousand Us dollars (USD 100,000), represented by one hundred (100) shares without nominal value, corresponds to the amount of ninety-one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocent (EUR 91.466,20), represented by one hundred (100) shares without nominal value;
 - decrease of the share capital by an amount of one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocent (EUR 1.466,20) in order to bring the actual share capital amounting to ninety-one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocents (EUR 91.466,20) to the amount of ninety thousand Euros (EUR 90,000) without cancellation of shares but by decrease of the par value of each share;
 - Allocation of the amount of one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocents (EUR 1.466,20) to the share premium account;
 - fixation of a nominal value of each share to the amount of one thousand Euros (EUR 1,000) and replacement of the one hundred (100) shares without nominal value by ninety (90) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000);
 - Change of the corporate objects of the company, which will be read as follows:

« 4.1. The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlying, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorsable or not and regardless of their governing law.

4.2. Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.»

- 3) Further amendments of the articles of association.
- 4) Statutory appointments.
- 5) Miscellaneous.

Exposed:

The president of the meeting declares that the company intends to transfer its registered office to Luxembourg.

By resolution taken by the board of directors of the company «ARNO MANAGEMENT INC., a Panamanian corporation established and existing under the laws of the Republic of Panama, having its registered office in Panama City, Republic of Panama and registered with the Mercantile Section of the Public Registry of Panama, Microfiche 463144, Document 673499, taken on 15 December 2015 it was decided to transfer the registered office of the company to the Grand Duchy of Luxembourg.

A copy of the abovementioned resolutions remains attached to the present deed.

The present meeting has been convened to decide to transfer the registered office, the place of effective management, the central administration and the principal place of business of the company to the Grand Duchy of Luxembourg, according to the forms and conditions required by the Luxembourg law, under the form of a société anonyme, which will which continues without interruption. The company will continue to operate in the Grand Duchy of Luxembourg, its new registered office, with all its assets and liabilities, which are more fully described in the report of the auditor which is discussed below.

Moreover its articles of association need to be adjusted to the law of the country in which the company has its new registered office.

A report was prepared on December 22nd, 2015 by a réviseur d'entreprise agréée, the société anonyme «HRT Revision S.A.» with registered office at 163, rue du Kiem., L-8030 Strassen, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCSL) under number B 51238, in accordance with Articles 26-1 and 31-1 of the Law dated August 10, 1915 on commercial companies, as subsequently amended, which concludes as follows:

«Conclusion

Based on our due diligence procedures, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the total net asset value does not correspond at least to the share capital of EUR 90,000, increased by the share premium of EUR 1,466,20 or to the minimum capital required for the incorporation of a public limited liability company („société anonyme“).»

Such report after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously resolves to transfer registered office, the place of effective management, the central administration and the principal place of business of the company, from Panama City, Republic of Panama to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

And, as a consequence, the company adopts the Luxembourg nationality and submits to the Luxembourg law in the form of a Luxembourg société anonyme, which continues without interruption.

Second resolution

The meeting then resolves to adjust the articles of association of the company to the extent necessary to conform with Luxembourg law, and in particular it resolves to:

- Adopt the form of a Luxembourg société anonyme de gestion de patrimoine familial;
- Change the registered name of the company into «ARNO MANAGEMENT S.A. SPF»;
- Convert the share capital of the company being actually in US dollars (USD) into Euros (EUR) on the basis of the exchange rate published on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) of 16 December 2015, where one Euro (EUR 1.-) is equivalent to one point zero nine three US Dollars (USD 1.0933), in order the actual share capital amounting to one hundred thousand US dollars (USD 100,000), represented by one hundred (100) shares without nominal value, corresponds to the amount of ninety-one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocents (EUR 91.466,20), represented by one hundred (100) shares without nominal value;
- decrease the share capital by an amount of one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocents (EUR 1.466,20) in order to bring the actual share capital amounting to ninety-one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocent (EUR 91.466,20) to the amount of ninety thousand Euros (EUR 90,000) without cancellation of shares but by decrease of the par value of each share;

- Allocate the amount of one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocent (EUR 1.466,20) to the share premium account;
- fix a nominal value of each share to the amount of one thousand Euros (EUR 1,000) and replacement of the one hundred (100) shares without nominal value by ninety (90) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000);
- And modify the corporate object of the company as follows:

« 4.1. The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlying, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorsable or not and regardless of their governing law.

4.2. Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.»

Third resolution

The sole shareholder, after approving the transfer of the registered office, of the place effective management, of the central administration and of the principal place of business of the company to Luxembourg

et and after adopting the Luxembourg nationality for the company and submitting it to the Luxembourg law, under the form of a société anonyme, as well as deciding to adjust the to adjust the articles of association of the company to the extent necessary to conform with Luxembourg law, and in particular

- adopting the form of a Luxembourg société anonyme,
- changing the registered name of the company into «ARNO MANAGEMENT S.A. SPF»,
- converting of the amount of the share capital of the Company currently mentioned in the US Dollar currency (USD) into the Euro currency (EUR)
- Decreasing the share capital by an amount of one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocent (EUR 1,466.20) in order to bring the share capital from its actual amount of ninety-one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocent (EUR 91.466,20) to the amount of ninety thousand Euros (EUR 90,000), represented by ninety (90) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) each;
- and changing the corporate object of the company
- decides on the basis of the report of the réviseur d'entreprise agree, the prenamed HRT Revision S.A., that the articles of association of the company shall now be read as follows:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company (“société anonyme”) (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 11 May 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the Law on SPF) and by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of “ARNO MANAGEMENT S.A., SPF”.

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have

no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlying, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorsable or not and regardless of their governing law.

4.2 Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at ninety thousand Euros (EUR 90.000,-), represented by ninety (90) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1.000,-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF.

6.2 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law on Companies.

6.3 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Monday of the month of April at 9:00 am. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by Law on Companies shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. The General Meeting may decide to appoint the directors as class A director(s) (Class A Directors) and class B director(s) (Class B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.2 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law on Companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor (s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.2 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law on Companies.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law on Companies.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law on SPF and the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

The Sole Shareholder resolves, as transitional provision, that the current financial year will end on 31 December 2015 and that the first annual general meeting will be held exceptionally on the second Thursday of the month of February 2016.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the financial statements of the company as at 31 October 2015 as opening financial statements in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The meeting resolves to create classes of directors and to appoint a board of directors composed by 4 members as well as a statutory auditor for the term of six (6) years, which will expire at the date of the annual general meeting to be held in 2021.

Was appointed as class A director

- Monsieur Pierre Gérard ZAPPA, born in Anderlecht (Belgium) on 21 June 1969, and residing at 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Have been appointed as class B directors:

- Monsieur Gérard Victor ZAPPA, born in Warcoing (Belgium) on 31 May 1931 and residing at 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg;

- Madame Mirella FIORDELLI ZAPPA, born in Sansepolcro (Italy) on 18 April 1937, and residing at 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

- Madame Sandra Sylvie ZAPPA, born in Luxembourg (Luxembourg) on 14 July 1970, and residing at 149, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Was appointed as statutory auditor

The company FIN-CONTROLE S.A., a société anonyme established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 42230.

Sixth resolution:

The meeting resolves to empower the board of directors, with full power of substitution, to perform all acts and formalities in connection to the transfer of registered office both in Panama and in Luxembourg.

Seventh resolution:

The meeting resolves that the Company will be registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg. Official confirmation of such registration will be sent to the attention of the notary.

Subject to the execution of all the resolutions above and the registration of the Company with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, the radiation from Mercantile Section of the Public Registry of Panama, will be implemented.

Nothing else being on the agenda, the meeting was adjourned.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,700 (one thousand seven hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the attorney-in-fact of the Shareholders, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of the present deed.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present deed.

Signé: F. Cabassi, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30115. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067205/827.

(160030088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Aggregate UK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 203.889.

— STATUTES

In the year two thousand and sixteen,
on the twenty-ninth day of the month of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Aggregate Holdings SA”, a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 194 538,

duly represented by Mr Judicael MOUNGUENGUY employee, with professional address at 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him on January 2016.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which it declares to constitute and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Aggregate UK S.A.” (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the members of the board of directors (the Board of Directors) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors. Where the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated

companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.-EUR) represented by three hundred and ten thousand (310,000) shares, having a par value of ten cents (0.10 EUR) each (the Shares) all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board of Directors is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation in the Mémorial, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to five hundred million euro (EUR 500,000,000.-), by the issue of five billion (5,000,000,000) new Shares, having the same rights as the existing Shares against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves;

(ii) limit or withdraw the existing shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe to the new Shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (actions au porteur), at the option of the shareholders.

6.2. A register of Shares in connection with any registered Shares is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A Share transfer of any registered shares is carried out by entering in the register of Shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a Share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The owners of Shares or securities in registered form may, at any time, request conversion thereof into Shares or securities in bearer form.

6.5. Shares in bearer form shall be signed by two members of the Board of Directors. Such signatures may be in manuscript, in facsimile or affixed by means of a stamp. If a person has been delegated by the Board of Directors for the purpose of signing Shares in bearer form such person's signature must be in manuscript and the instrument delegating such authority to a person who is not a member of the Board of Directors must be lodged in advance with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (registre de commerce et des sociétés) in accordance with the Law.

6.6. Any Share in bearer form must indicate:

- the date of the incorporation deed of the Company and the date of publication thereof;
- the capital of the Company, the number and type of each class of shares and the nominal value of the shares or the interest in the Company which they represent;
- a brief description of the contributions made to the Company and the conditions on which they are made;
- any special advantages conferred upon the founders;
- the duration of the Company; and
- the day and the time of the annual general meeting and the municipality in which it is to be held.

6.7. Shares in bearer form must be deposited with a depositary, as authorised under the Law and appointed by the Board of Directors.

6.8. All transfer of Shares in bearer form must be carried out in accordance with the Law.

6.9. Rights pertaining to Shares in bearer form can only be exercised if the Share in bearer form has been deposited with the depositary and all information required under the Law has been inscribed in the register held by the depositary.

6.10. The owners of Shares or securities in bearer form may, at any time, request their conversion, at their own expense, into shares or securities in registered form.

6.11. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.12. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Représentation

Art. 7. Board of Directors.

7.1. Composition of the Board of Directors

(i) The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the members of the Board of Directors and determines their number, remuneration and the term of their office. Member(s) of the Board of Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible. The General Meeting may decide to appoint one or several class A members and one or several class B members to the Board of Directors.

(iii) Member(s) of the Board of Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a member of the Board of Directors, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a member of the Board of Directors. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a member of the Board of Directors becomes vacant, the majority of the remaining members of the Board of Directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the Board of Directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board of Directors, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object of the Company.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board of Directors.

(iii) The Board of Directors is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more members of the Board of Directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several members of the Board of Directors, the Board of Directors must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such members of the Board of Directors during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board of Directors must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of General Meetings.

(ii) The Board of Directors meets upon the request of the chairman or any two (2) members of the Board of Directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board of Directors is given to all members of the Board of Directors at least two (2) days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a member of the Board of Directors, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

(v) A member of the Board of Directors may grant a power of attorney to any other member of the Board of Directors in order to be represented at any meeting of the Board of Directors.

(vi) The Board of Directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Résolutions of the Board of Directors are validly taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board of Directors are recorded in minutes signed by the chairman or all the members of the Board of Directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any member of the Board of Directors may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the members of the Board of Directors are valid and binding as if passed at a Board of Directors meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any member of the Board of Directors having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The member(s) of the Board of Directors concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Représentation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) members of the Board of Directors or if the General Meeting has appointed different classes of members to the Board of Directors by the joint signature of any class A member and any class B member.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by the Board of Directors.

Art. 8. Liability of the members of the Board of Directors.

8.1. The members of the Board of Directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1. Powers and voting rights

(i) Résolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object of the Company.

(ii) Each Share entitles to one (1) vote.

9.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or visio conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Résolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented. The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(vii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 10. Sole shareholder.

10.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

10.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

10.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Profits - Supervision

Art. 11. Financial year and approval of annual accounts.

11.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

11.2. Each year, the Board of Directors prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, members of the Board of Directors and statutory auditors towards the Company.

11.3. One month before the annual General Meeting, the Board of Directors provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

11.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the last Friday of June of each year at 11.00 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises agréés

11.5. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

11.6. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

11.7. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises agréés and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

Art. 12. Allocation of profits.

12.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the legal reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

12.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

12.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board of Directors;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board of Directors within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board of Directors, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises agréés must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

14.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

VII. General provision

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with the Board of Directors may also be granted by a member of the Board of Directors in accordance with such conditions as may be accepted by the Board of Directors.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2017.

Subscription and payment

The three hundred and ten thousand (310,000) shares have been subscribed by “Aggregate Holdings SA”, above-mentioned.

The shares have been entirely paid-up in cash so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Résolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed directors:

Class A Director:

a) Mr Jaroslaw Pawel KONIECZKA, company director, born in Posen (Poland) on 01 September 1962, with professional address at 5, Kaiserstrasse, D-40479 Dusseldorf, Germany;

Class B Directors:

b) Mr Judicael MOUNGUENGUY, company director, born in born in Lambarene (Gabon), on 24 May 1982, with professional address at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

c) Mr Emanuele VECCHIO, company director, born in Marsala (Italy), on 02 June 1981, with professional address at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The following person is appointed statutory auditor:

Mr Marcel STEPHANY, accountant, born in Luxembourg, on 04 September 1951, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the General Meeting called to approve the accounts of the financial year ending on 31 December 2020.

5. The registered office of the Company is set at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with Us notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize,
le vingt-neuf janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Aggregate Holdings SA», une société constituée et existant sous le droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 194 538,

ici représentée par:

Monsieur Judicael MOUNGUENGUY employé privé, avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du janvier 2016.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Aggregate UK SA» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant es sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de cette commune par décision des membres du conseil d'administration (le Conseil d'Administration). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil d'Administration. Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tout titre, action et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations, et tout type de titres de dette et de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix mille (310'000) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune (les Actions), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif au Mémorial, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, jusqu'à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), par l'émission de cinq milliards (5.000.000.000) de nouvelles Actions, ayant les mêmes droits que les Actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions sont sous forme nominative ou au porteur au choix des actionnaires.

6.2. Un registre des Actions relatif à toute Action nominative est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'Action(s) de toute Action nominative s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'Actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les propriétaires d'Actions ou de valeurs mobilières sous forme nominative peuvent, à tout moment, demander la conversion de ces dernières en actions ou valeurs mobilières au porteur.

6.5. Les Actions au porteur sont signées par deux membres du Conseil d'Administration. Lesdites signatures peuvent être manuscrites, par télécopie, ou apposées au moyen d'un cachet. Si une personne a été autorisée par le Conseil d'Administration à signer les Actions au porteur, la signature de ladite personne doit être sous forme manuscrite et l'acte déléguant ladite autorisation à une personne qui n'est pas membre du Conseil d'Administration doit être déposé au préalable au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à la Loi.

6.6. Toute Action au porteur doit indiquer:

- la date de l'acte constitutif de la Société et la date de sa publication;
- le capital de la Société, le nombre et la nature de chaque classe d'actions et la valeur nominale des titres ou la part sociale qu'ils représentent dans la Société;
- une brève description des apports faits à la Société et des conditions dans lesquelles ils ont été réalisés;
- tout avantage particulier conféré aux fondateurs;
- la durée de la Société; et
- le jour et l'heure de l'assemblée générale annuelle et la commune dans laquelle elle doit être tenue.

6.7. Les Actions au porteur doivent être déposées auprès d'un dépositaire, tel qu'autorisé par la Loi et nommé par le Conseil d'Administration.

6.8. Toute cession d'Action au porteur doit être réalisée conformément à la Loi.

6.9. Les droits relatifs aux Actions au porteur ne peuvent être exercés que si l'Action au porteur a été déposée auprès d'un dépositaire et que toutes les informations exigées par la Loi ont été inscrites au registre tenu par le dépositaire.

6.10. Les propriétaires d'Actions ou de valeurs mobilières au porteur peuvent, à tout moment, demander leur conversion, à leur frais, en Actions ou valeurs mobilières sous forme nominative.

6.11. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.12. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'Administration.

7.1. Composition du Conseil d'Administration

(i) La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil d'Administration et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent être nommé(s) pour plus de six (6) ans et sont rééligibles. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs membre(s) de classe A et un ou plusieurs membre(s) de classe B au sein du Conseil d'Administration.

(iii) Le(s) membre(s) du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée comme membre du Conseil d'Administration, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission de membre du Conseil d'Administration. Le représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil d'Administration, la majorité des membres du Conseil d'Administration restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du Conseil d'Administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration, qui a tous les pouvoirs pour accomplir et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil d'Administration à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs membre(s) du Conseil d'Administration, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs membre(s) du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués au(x)dit(s) membre(s) du Conseil d'Administration pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil d'Administration doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) membres du Conseil d'Administration au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les membres du Conseil d'Administration une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration au moins deux (2) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil d'Administration peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

(v) Un membre du Conseil d'Administration peut donner une procuration à tout autre membre du Conseil d'Administration afin de le représenter à toute réunion du Conseil d'Administration.

(vi) Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil d'Administration sont valablement adoptées à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout membre du Conseil d'Administration peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'Administration sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout membre du Conseil d'Administration qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en informer le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. Le(s) membre(s) du Conseil d'Administration en cause ne peut(vent) prendre part auxdites délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernée(s) est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration ou si l'Assemblée Générale a nommé différentes classes de membres du Conseil d'Administration par la signature conjointe de tout membre de classe A et tout membre de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration.

8.1. Les membres du Conseil d'Administration ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 9. Assemblée générale des actionnaires.

9.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Chaque Action donne droit à un (1) vote.

9.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées y compris le vote en faveur du détenteur de l'Action Nominative.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (le cas échéant).

Art. 10. Actionnaire unique.

10.1 Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

10.2 Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

10.3 Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Bénéfices - Contrôle

Art. 11. Exercice social et approbation des comptes annuels.

11.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et- un décembre (31) de chaque année.

11.2. Chaque année, le Conseil d'Administration dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, membres du Conseil d'Administration et commissaire(s) envers la Société.

11.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s), qui doit/doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

11.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 12. Commissaires / Réviseurs d'entreprises agréés.

12.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

12.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand cela est exigé par la loi.

12.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil d'Administration;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil d'Administration dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil d'Administration, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégamme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil d'Administration peuvent également être données par un membre du Conseil d'Administration conformément aux conditions acceptées par le Conseil d'Administration.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2017.

Souscription et libération

Les trois cent dix mille (310'000) actions ont été souscrites par la société «Aggregate Holdings SA», pré-qualifiée.

Les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt la partie prénommée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

Administrateur de Catégorie A:

a) Monsieur Jaroslaw Pawel KONIECZKA, administrateur de société, né à Posen (Pologne), le 01 septembre 1962, avec adresse professionnelle au 5, Kaiserstrasse, D-40479 Dusseldorf, Allemagne;

Administrateurs de Catégorie B:

b) Monsieur Judicael MOUNGUENGUY, administrateur de société, né à Lambarene (Gabon), le 24 mai 1982, avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg; et

c) Monsieur Emanuele VECCHIO, administrateur de société, né à Marsala (Italie), le 02 juin 1981, avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

Monsieur Marcel STEPHANY, comptable, né à Luxembourg, le 04 septembre 1951, avec adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'Assemblée Générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2020.

6. Le siège social de la Société est établi au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. MOUNGUENGUY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} février 2016. Relation: EAC/2016/2821. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016066492/624.

(160028899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Financière Immobilière de Développement Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.198.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de FINANCIERE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A. (FIDE S.A.) tenue le 19 janvier 2016 au siège de la société

Il a été décidé ce qui suit:

Après délibération, l'Assemblée Générale décide:

- d'accepter les démissions de Monsieur Jean Le Dorven et de O'Lacren Limited S.A., Administrateurs démissionnaires;
- de nommer en qualité de nouveaux Administrateurs:

* Monsieur Claude Solarz, Administrateur de sociétés, né le 7 juillet 1945 à Paris, 14^{ème} arrondissement (France), demeurant au 85 rue d'Ombreval, F-95330 Domont (France);

et

* Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, née le 11 mars 1965 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le mandat des nouveaux Administrateurs viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2021.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit: Madame Véronique Wauthier et Messieurs Philippe Pedrini et Claude Solarz.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016075263/24.

(160039764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Futura II Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 135.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016075827/12.

(160041127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

FSG International AG, Société Anonyme,**(anc. FSG AG).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 192.256.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016075839/10.

(160041162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Life Concept Multispeciality Center Financial S.A., Société Anonyme,**(anc. Oxbridge International S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016075968/10.

(160041023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Kuhn Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

R.C.S. Luxembourg B 28.312.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016075964/10.

(160041157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Stimo Consultancy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 93.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016076143/10.

(160040945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.
